

Service CNI et PASSEPORT français INFORMATION aux USAGERS

Pour toute question générale: www.service-public.fr rubrique papier-citoyenneté
Avant tout départ à l'étranger, je consulte les conseils aux voyageurs sur [France diplomatie](http://France.diplomatie.gouv.fr) et en particulier les conditions d'entrée du pays.

Durée de validité	Carte d'identité	Prorogation de 5 ans de la carte d'identité	Passeport
J'étais MINEUR au moment de la délivrance	10 ans	NON : Pas de prolongation de ma CNI si j'étais mineur au moment de la délivrance	5 ans
J'étais MAJEUR au moment de la délivrance	10 ans	OUI pour les CNI éditées entre le 01/01/2004 et le 31/12/2014 MAIS je consulte les conditions d'entrée du pays ainsi que la pratique de la compagnie aérienne (certaines compagnies n'acceptent pas les voyageurs bénéficiant de la prolongation, même sur un vol interne)	10 ans
	15 ans	non	

Conseil : dans tous les cas je vérifie la validité DIRECTEMENT sur le titre.

Je souhaite obtenir un passeport ordinaire ou une carte d'identité:

- 1) Je prends rendez-vous **auprès d'une mairie** équipée.
- 2) Je fais une pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr

Détail complet de la procédure ici:

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/>

rubrique passeport ou carte d'identité

- 3) Je vérifie que j'ai toutes les pièces à fournir

Nota: si la date du rendez-vous fixée ne me convient pas ou si j'ai un rendez-vous dans plusieurs communes, j'annule les RDV auxquels je ne vais pas

Je souhaite un renseignement sur une demande de titre en cours:

Je consulte l'état de ma demande dans mon espace personnel www.ants.gouv.fr ou je prends contact avec la mairie dans laquelle j'ai déposé mon dossier.

Le délai légal de délivrance d'un titre est de deux mois à compter du recueil complet de la demande.

NE PRÉVOYEZ PAS DE DÉPART SANS AVOIR VOS TITRES



UNIQUEMENT SUR RDV

03.83.82.62.05 ou www.ville-saint-amarin.fr

DOCUMENTS À FOURNIR POUR ÉTABLIR UN PASSEPORT BIOMÉTRIQUE OU UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR UNE PERSONNE MAJEURE

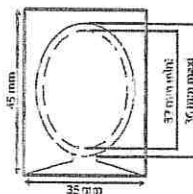
VOTRE TITRE, PASSEPORT OU CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ, DOIT ÊTRE RETIRÉ DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT LE 1^{ER} SMS SOUS PEINE D'ÊTRE INVALIDÉ ET DÉTRUITCNI
PASSEPORTTOUT DOSSIER NON COMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE
- MERCI DE PRÉSENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS
 Formulaire CERFA n°12100*02 complété à l'encre noire, en majuscules, sans ratures ou Pré-demande sur www.ants.gouv.fr
 Justificatif de domicile de moins d'un an avec nom, prénom, adresse complète

Exemples :

- certificat d'imposition ou de non-imposition ou facture eau ou électricité ou gaz ou téléphone fixe ou portable ou ordures ménagères ou titre de propriété ou quittance d'assurance pour le logement ou taxe d'habitation ou taxe foncière

En cas d'hébergement :

- justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
- attestation sur l'honneur avec mention « depuis plus de trois mois » de l'hébergeant ④
- document d'identité en cours de validité de l'hébergeant

 1 photo d'identité au format 35x45mm de MOINS DE 6 MOIS
photographie récente, de format 3,5 x 4,5 cm, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, l'expression du visage doit être neutre et bouche fermée, sans cheveux devant les yeux, la tête doit apparaître sans foulard, serre-tête et autres objets décoratifs, sans lunettes. Vous avez la possibilité soit de faire réaliser la photo chez un professionnel ou dans une cabine spécialisée.

 Passeport ou déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie ou commissariat) et document prouvant l'identité avec photo (permis de conduire, carte vitale etc.)

 Timbre fiscal (bureau de tabac ou www.timbres.mops.gouv.fr) 86.00€

 Carte d'identité du demandeur

 ou la déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie ou commissariat) et timbres fiscaux de 25.-€ (bureau de tabac ou www.timbres.mops.gouv.fr) et/ou document prouvant l'identité avec photo (permis de conduire, carte vitale, etc.) ou attestation sur l'honneur d'un proche ⑥

 CNI 10+5 renouvellement anticipé possible dès lors que la personne est en mesure de justifier de son intention de voyage à condition qu'elle ne soit pas titulaire d'un passeport valide

Exemples de justificatifs

- titre de transport ou réservation ou devis d'une agence de voyage ou justificatif/réservation d'hébergement ou attestation employeur pour les personnes amenées à travailler à l'étranger ou tickets de caisse de l'étranger ou attestation sur l'honneur ⑤

 Acte de naissance de MOINS de 3 mois (pour les communes non adhérentes à COMEDEC)

 En cas de modification d'état civil de MOINS de 3 mois (pour les communes non adhérentes à COMEDEC)

- Acte de mariage ou acte de décès ou jugement de divorce et convention

IL EST OBLIGATOIRE DE SE PRÉSENTER EN PERSONNE AU DÉPÔT DU DOSSIER ET AU RETRAIT DU PASSEPORT ET/OU DE LA CNI



UNIQUEMENT SUR RDV

03.89.82.62.05 ou www.ville-saint-amarin.fr

DOCUMENTS À FOURNIR POUR ÉTABLIR UN PASSEPORT BIOMÉTRIQUE OU UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ POUR UNE **PERSONNE MINEURE**

VOTRE TITRE, PASSEPORT ET/OU CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ, **DOIT ÊTRE RETIRÉ** DANS LES **3 MOIS** QUI **SUIVENT LE 1^{ER} SMS** SOUS PEINE D'ÊTRE **INVALIDÉ ET DÉTRUIT**

CNI
PASSEPORT

TOUT DOSSIER NON COMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE MERCİ DE PRÉSENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS

- Formulaire CERFA n°12101*02 complété à l'encre noire, en majuscules, sans ratures **ou** Pré-demande sur www.ants.gouv.fr
 - Justificatif de domicile de **moins d'un an** des parents
Exemples :
 - certificat d'imposition **ou** de non-imposition **ou** facture eau **ou** électricité **ou** gaz **ou** téléphone fixe **ou** portable **ou** ordures ménagères **ou** titre de propriété **ou** quittance d'assurance pour le logement **ou** taxe d'habitation ou taxe foncière
 - En cas d'hébergement : ④
 - justificatif de domicile au nom de l'hébergeant
 - attestation sur l'honneur avec mention « depuis plus de trois mois » de l'hébergeant
 - document d'identité en cours de validité de l'hébergeant
 - 1 photo d'identité au format 35x45mm de **MOINS DE 6 MOIS**
photographie récente, de format 3,5 x 4,5 cm, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, l'expression du visage doit être neutre et bouche fermée, sans cheveux devant les yeux, la tête doit apparaître sans foulard, serre-tête et autres objets décoratifs, sans lunettes. Vous avez la possibilité soit de faire réaliser la photo chez un professionnel ou dans une cabine spécialisée.
-
- Passeport **ou** déclaration de perte (mairie) **ou** de vol (gendarmerie ou commissariat) **et** document prouvant l'identité avec photo (abonnement train, bus, carte vitale nouvelle génération etc.)
 - Timbre fiscal (bureau de tabac **ou** www.timbres.impots.gouv.fr)
 - de 0 à 14 ans : 17.-€
 - de 15 à 17 ans : 42.-€
 - Carte d'identité de l'enfant mineur **ou** la déclaration de perte (mairie) **ou** de vol (gendarmerie ou commissariat) **et** timbres fiscaux de **25.-€** si renouvellement (bureau de tabac, **ou** www.timbres.impots.gouv.fr) **et** document prouvant l'identité avec photo **ou** attestation sur l'honneur d'un proche ⑥
 - Document d'identité en cours de validité du/des parent(s) ou responsable légal
 - Acte de naissance de **MOINS de 3 mois** (pour les communes non adhérentes à COMEDEC)
 - Jugement de divorce **ou** ordonnance du tribunal
 - Autorisation du deuxième parent autorisant le premier à faire les démarches ①
 - Garde alternée 2^{ème} parent / séparation : ②
 - Document d'identité père **ou** mère
 - Justificatif de domicile de moins de 6 mois père **ou** mère
 - Attestation sur l'honneur des parents (signature par le père **et** par la mère)
 - Nom d'usage ③
 - Renseigner la rubrique « deuxième nom »
 - Attestation sur l'honneur du 2^{ème} parent autorisant l'enfant à porter son nom et donc faire apparaître la mention « nom d'usage »